
AVIS

Plan d'actions régional bruxellois de soutien aux familles monoparentales

Demandeur	Secrétaire d'Etat Nawal Ben Hamou
Demande reçue le	4 juin 2021
Demande traitée par	Commission Diversité - Egalité des chances - Pauvreté
Avis adopté par le Conseil d'administration	29 juin 2021
Avis ratifié par l'Assemblée plénière du	8 juillet 2021

Préambule

Le présent avis porte le projet de Plan régional bruxellois de soutien aux familles monoparentales (ci-après le Plan), lequel vise à proposer des actions visant à répondre aux besoins de ces ménages, en particuliers ceux, largement majoritaires, qui ont à leur tête une femme, et ce en actionnant les leviers régionaux à disposition et en proposant de développer des solutions innovantes. L'ensemble des Ministres, Secrétaires d'État et services publics régionaux ont été impliqués dans l'élaboration du projet de Plan.

Le 7 mai 2021, Brupartners a adopté une Contribution dans le cadre des priorités partagées de la Stratégie Go4Brussels 2030 sur une première version du projet de Plan, constituée uniquement des fiches-actions proposées pour améliorer la situation des parents seuls. Par rapport à cette première version, plusieurs nouveaux éléments ont été apportés.

Une première partie introductive reprend les principaux constats sur la monoparentalité en Région bruxelloise, dont les difficultés auxquelles les familles monoparentales font face au quotidien dans de nombreux domaines, ainsi que l'impact que la crise du COVID-19 a eu sur elles. La méthodologie poursuivie tout au long de l'élaboration du Plan est également exposée.

La deuxième partie, dont une première version avait été soumise à Brupartners dans le cadre de la demande de Contribution, est constituée des propositions d'actions destinées à améliorer la situation des familles monoparentales, correspondant aux compétences régionales. Diverses modifications ont été apportées à ces fiches-actions :

- Les fiches-actions suivantes n'ont pas été reprises dans la nouvelle version du projet de Plan :
 - o La fiche-action 19 : Proposer la création de nouvelles « Maison d'Enfants d'Actiris » dans le cadre du plan de relance belge élaboré dans le cadre du dispositif européen RRF ;
 - o La fiche-action 21 : Multiplier les espaces de jeux et de détente ;
 - o La fiche-action 22 : Monitoring de l'offre et de la demande de places d'accueil de la petite enfance ;
- Deux nouvelles fiches-actions ont été ajoutées dans la nouvelle version du projet de Plan, relevant de l'urbanisme et de la planification urbaine :
 - o La fiche-action 25 : Intégrer une session consacrée à la thématique de la monoparentalité dans le programme des « Rencontres chef-fe-s de projets » destinées aux gestionnaires des Contrats de Quartiers Durables, des Contrats de Rénovation Urbaine et de la Politique de la Ville ;
 - o La fiche-action 26 : Présence, accessibilité et conformité des toilettes publiques.

D'autres éléments supplémentaires ont été apportés au contenu des fiches-actions permettant d'en préciser les objectifs, les actions à mener, les budgets, etc.

Une troisième partie comporte une série de recommandations en lien avec des matières communautaires qui ont été abordées dans le cadre des groupes de travail préparatoires à l'élaboration du Plan (les allocations familiales, le social et la santé, les crèches).

En matière d'allocations familiales, deux recommandations visent à :

- Réaliser un portail d'information en matière d'allocations familiales via le site Internet d'Iriscare ;

- Evaluer la possibilité budgétaire de prévoir un supplément social pour les familles monoparentales à partir d'un enfant.

Dans les matières du social et de la santé, le Plan renvoie au Plan Brussels Takes Care (Plan social-santé intégré).

Enfin, pour ce qui concerne les crèches, en plus de la problématique du manque de places dans les structures d'accueil de la petite enfance à Bruxelles, le Plan insiste sur le besoin de souplesse quant aux règles à respecter pour pouvoir s'inscrire dans une crèche dite classique (liste d'attente, durée d'inscription, horaires...). Ces difficultés seront relayées à la COCOF pour qu'elles soient prises en compte dans le contrat de gestion de l'ONE 2021-2025, lequel pourrait prévoir la création de 2.100 places d'accueil à Bruxelles d'ici à 2025, ainsi qu'à la VGC.

Avis

Brupartners salue à nouveau le travail effectué dans le cadre de la rédaction de ce projet de Plan, qui propose une bonne synthèse des propositions d'actions qu'il a émises dans son avis d'initiative du 19 novembre 2020¹ et des recommandations formulées lors des groupes de travail thématiques organisés par les Cabinets porteurs. Les constats chiffrés et les recommandations sur les matières communautaires offrent une vision complète de la situation des familles monoparentales et des actions qui sont et seront entreprises pour l'améliorer.

1. Considérations générales

1.1 Monitoring et évaluation

Brupartners souscrit à la proposition de réaliser une évaluation intermédiaire, basée sur un monitoring élaboré par les Cabinets co-pilotes du Plan, qui pourrait conduire à la rédaction d'un avenant au Plan.

Brupartners demande à être consulté sur cet avenant, afin de lui permettre de réagir aux propositions de modifications et, le cas échéant, de faire ses propres recommandations.

Brupartners rappelle également sa proposition consistant à mettre en place un groupe « référente » composé d'expertes techniques dont la mission consisterait à nourrir la réflexion, notamment en échangeant sur leurs expériences respectives.

1.2 Coordination avec les autres niveaux de pouvoir

La réussite de ce projet de Plan repose notamment sur une bonne coopération entre différents niveaux de pouvoir, en particulier les Communautés. **Brupartners** soutient la volonté du Gouvernement de mettre le Plan, et plus largement la problématique des familles monoparentales, à l'agenda de la conférence interministérielle relative aux droits des femmes. Il rappelle à cet égard que le Conseil de l'Europe a adopté le 13 février 1997 une recommandation aux Gouvernements des Etats membres « sur les moyens d'assurer et de promouvoir la santé de la famille monoparentale »². Les interlocuteurs sociaux bruxellois utiliseront les moyens à leur disposition pour soutenir cette initiative et inciter les autres niveaux de pouvoir à y prendre part dans un esprit de dialogue et de collaborations. Il attire néanmoins l'attention du Gouvernement sur la nécessité de prévoir une solution alternative dans le

¹ [A-2020-047-BRUPARTNERS](#)

² <https://rm.coe.int/native/09000016804f2c6f>

cas où les autres niveaux de pouvoir ne donneraient pas suite ou ne répondraient pas favorablement à cette proposition, afin de ne pas freiner les ambitions affichées dans le projet de Plan.

2. Considérations particulières

2.1 Considérations sur les fiches-actions

Brupartners relève avec satisfaction qu'il est régulièrement identifiés comme « partenaires » dans les différentes fiches-actions qui composent le projet de Plan, au même titre que le Conseil bruxellois pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Étant donné l'expertise des interlocuteurs sociaux dans ces matières, il demande à être considéré comme « partenaire » dans le cadre de l'ensemble des actions qui relèvent des compétences emploi, formation et égalité des chances. **Brupartners** se tient également à disposition pour contribuer activement à la réflexion sur les actions qui relèvent d'autres compétences et dans le cadre desquelles il n'est pas identifié comme « partenaire ».

Brupartners constate que plusieurs actions portent sur la réalisation de monitoring, d'analyses et d'études, ce qu'il estime nécessaire afin de disposer d'une vision claire et complète de la situation des familles monoparentales. Il demande, principalement pour les matières liées à l'emploi et à la formation, qu'une fois la situation analysée, des actions concrètes et précises soient proposées et effectivement mises en œuvre.

Non recours aux droits (non take-up)

Brussels Studies a réalisé une étude sur le non-recours aux droits sociaux et les précarisations en Région bruxelloise, soulignant notamment la dématérialisation des relations entre la population et les Administrations auxquelles elle s'adresse due à une utilisation accrue d'outils numériques, la crise du COVID-19 ayant amplifié ce phénomène. Cela présuppose de disposer d'un ordinateur ou d'un smartphone, d'un abonnement et d'une connexion Internet stable, mais aussi du savoir-faire nécessaire à l'utilisation des outils en ligne indispensables aux relations entre la population et les services publics, ce qui n'est pas le cas pour de nombreux ménages bruxellois, dont les familles monoparentales. **Brupartners** est d'avis qu'un lien avec le Plan d'appropriation numérique (PAN) doit être fait, la précarité numérique constituant un facteur aggravant du non-recours aux droits. La campagne de *sensibilisation sur les outils et services numériques, à leur utilisation et aux solutions d'accompagnement ou de formation* prévue dans le PAN pourrait par exemple prévoir un focus sur les familles monoparentales.

Action 6 : Actions de sensibilisation ciblées dans les crèches, haltes-garderies et écoles communales (tant pour le personnel qu'envers les parents)

Brupartners soutient la proposition d'action consistant à mener des campagnes de sensibilisation dans les crèches, haltes-garderies et écoles afin de lutter contre les stéréotypes associés au fait d'être une maman seule qui compliquent encore plus leurs démarches. Il souligne néanmoins le nombre important d'enfants qui sont inscrits dans des établissements d'accueil de la petite enfance et dans des écoles qui ne relèvent pas de la compétence des communes. **Brupartners** recommande dès lors de veiller à ce que cette campagne de sensibilisation soit également dirigée vers ceux-ci, par exemple en se coordonnant avec les autres niveaux de pouvoirs concernés. Il serait en effet difficilement compréhensible que les mamans seules et leurs enfants bruxellois ne disposent pas des mêmes avantages et n'aient pas accès aux mêmes informations.

Brupartners insiste également pour que l'information ne soit pas limitée aux services offerts par les communes mais englobe également les nombreux services proposés par les associations actives dans ces domaines, afin de donner une information la plus complète possible.

Action 7 : Organisation d'une campagne de sensibilisation du grand public sur la monoparentalité

Brupartners relève positivement l'ajout d'un second volet à cette action, visant à informer les familles monoparentales sur l'offre de services existants auxquels elles peuvent prétendre, et qui contribue à lutter contre le non-recours aux droits. **Brupartners** suggère de prévoir également dans le cadre de cette action un volet de sensibilisation des employeurs aux discriminations à l'emploi dont peuvent être victimes les familles monoparentales. Cela pourrait s'organiser en collaboration avec Actiris, par exemple par l'organisation de formations à l'attention des conseillers emplois et des conseillers diversité d'Actiris, ainsi que des conseillers « formation » de Bruxelles Formation sur la parentalité, avec un focus sur les familles monoparentales.

Action 18 : Inclure des focus périodiques sur les travailleuses en situation de monoparentalité dans l'évaluation annuelle dévolue au système des titres-services

Brupartners réitère sa demande de considérer également le secteur de l'aide et des soins à domicile lorsqu'il s'agit du secteur des titres-services au vu des similitudes qui existent entre ceux-ci, que ce soit en termes de métiers, de publics (fortement féminisé) ou de faibles perspectives de développement de carrière. **Brupartners** demande d'impliquer les interlocuteurs sociaux sectoriels dans les ajustements éventuels du dispositif.

Action 26 : Présence, accessibilité et conformité des toilettes publiques

La problématique de l'accès à des toilettes publiques constitue un véritable défi pour les parents seuls. **Brupartners** recommande de prendre connaissance des initiatives prises en la matière à l'étranger, et demande que soit également étudié la question de leur entretien.

2.2 Considérations sur les matières communautaires

Brupartners se demande quelles recommandations seront communiquées dans le cadre des matières communautaires abordées dans les groupes de travail thématiques et reprises dans le projet de Plan (allocations familiales, social-santé, crèches, activités extra-scolaires). Il rappelle qu'il avait émis plusieurs propositions dans le cadre de son avis d'initiative du 19 novembre 2020 qui n'avaient pas été communiquées aux participants des groupes de travail thématiques. Dans cet avis d'initiative, **Brupartners** a formulé également des recommandations à l'égard des compétences fédérales (conciliation entre vie privée, vie familiale et vie professionnelle ; garantie et accessibilité des droits ; justice). Il demande à être impliqué dans le travail d'identification de ces recommandations qui reste à mener.

2.3 Considérations sur les actions non-reprises dans la nouvelle version du projet de Plan

Brupartners constate que trois fiches-actions proposées dans la première version du projet de Plan ne sont pas reprises dans la nouvelle version qui lui est soumise, dont deux portent sur la question de l'accueil de la petite enfance. S'agissant de l'action proposant la *création de nouvelles « Maison d'Enfants d'Actiris » dans le cadre du plan de relance belge élaboré dans le cadre du dispositif européen RRF*, **Brupartners** prend acte de ce que les négociations au niveau européen étant toujours en cours,

une incertitude pèse sur celle-ci et que le Gouvernement bruxellois conserve la volonté de la mettre en œuvre. Il suggère, comme proposé en réunion, de le mentionner dans l'introduction du projet de Plan.

Brupartners suggère par ailleurs de vérifier dans quelle mesure il est pertinent de reprendre les objectifs de l'ancienne fiche-action 21 « *multiplier les espaces de jeux et de détente* » et de les intégrer dans la nouvelle action 25 « *Intégrer une session consacrée à la thématique de la monoparentalité dans le programme des « Rencontres chef-fe-s de projets » destinées aux gestionnaires des Contrats de Quartiers Durables, des Contrats de Rénovation Urbaine et de la Politique de la Ville* ».

Enfin, **Brupartners** renvoie à sa Contribution du 7 mai 2021 pour ce qui concerne des thèmes qui ne sont pas abordés dans le projet de Plan (travailleurs pauvres, mobilité professionnelle...), ou de Plans qui répondent à certaines préoccupations des familles monoparentales (Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, Stratégie Qualification Emploi...).

*
* *
* *